

REPUBLIQUE DU CONGO

PRESIDENCE DU CONSEIL

ORDONNANCE N° 12/68 du 31/12/68
arrêtant en recettes et en dépenses
le Budget ordinaire de la République
du Congo pour l'exercice 1969.-

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Vu l'Acte Fondamental du 14 Août 1968;
Vu la Loi n° 24/65 du 30 Novembre 1966 relative au
régime financier;
Le Conseil des Ministres entendu,

ARTICLE 1er.- Le Budget ordinaire de la République du Congo
pour l'exercice 1969 est arrêté en recettes et en dépenses
comme suit :

- En recettes
à la somme de QUINZE MILLIARDS NEUF CENT TRENTE NEUF MILLIONS
CENT NEUF MILLE QUARANTE FRANCS(15.939.109.040)

- En dépenses
à la somme de QUINZE MILLIARDS NEUF CENT TRENTE NEUF MILLIONS
CENT NEUF MILLE QUARANTE FRANCS(15.939.109.040)

dont SEPT CENT MILLIONS DE FRANCS (700.000.000) pour la
contribution à l'Investissement;
répartis conformément aux tableaux récapitulatifs ci-annexés.

ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de
l'Etat.

Brazzaville, le 31 Décembre 1968

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement Provisoire,
Le Ministre des Finances et du
Budget,

LE COMMANDANT A. RAOUL


P.F. N'KOVA

RECAPITULATION DES DEPENSES DU PROJET DU BUDGET 1969

N O M E N C L A T U R E	Personnel	Matériel	Dépenses diverses	Total Général
- Dette Publique			647.470.200	
- Assemblée Nationale	55.959.720	18.705.000		
- Présidence et Premier Ministre	62.850.700	83.631.000		
- Ministère Délégué à la Présidence du Conseil	1.176.000	900.000		
- Secrétariat d'Etat " "	65.198.680	5.568.000		
- Ministère d'Etat chargé du Plan	46.584.910	9.250.000		
- " des Affaires Etrangères	202.672.470	88.577.520		
- " des Finances	427.110.760	156.824.000		
- " de l'Intérieur	758.275.720	131.129.200		
- " du Travail	77.966.410	9.504.000		
- " de la Justice	72.378.110	8.768.000		
- " du Commerce	23.234.170	5.649.000		
- " des Postes et Télécommunications	1.036.000	900.000		
- " des Travaux Publics et des Transports	103.781.580	10.720.000		
- " de l'Agriculture des Eaux et Forêts	334.473.330	130.573.000		
- " de l'Éducation Nationale	2.459.415.810	145.300.000		
- " de la Santé Publique	957.158.170	449.483.000		
- " de l'Information	198.068.770	146.367.000		
- " de la Défense Nationale	1.831.638.390	530.625.000		
			2.188.097.850	
- Dépenses Communes (Pers. et Mat. + Chômeurs) ..	-	-	2.314.332.850	
- Transferts à divers titres (ext. int. Congo)	-	-	2.450.422.760	
- Dépenses en Capital	-	-	437.050.000	
Total dépenses de fonctionnement	7.680.189.700	1.835.878.530	5.723.040.810	15.239.109.040
Dépenses d'Investissement			700.000.000	700.000.000
Contribution à l'Investissement				
	7.680.189.700	1.835.878.530	6.423.040.810	15.939.109.040